



accusation d avoir bu au travail

Par **anis22**, le **05/05/2012 à 21:04**

bonjour je fais appelle a ce site pour aider une amie! je vous explique brièvement le probleme! voila plus de deux ans qu'elle a perdu son mari en la laissant avec trois enfants, quelques mois plus tard elle perd son frere, sa belle soeur et ses trois neveux et nieces dans un incendie! alors elle est tombée dans la dépression mais continue son travail pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants, bien sûr elle avait son traitement médicamenteux lourds! un matin à 9h elle arrive au travail et deux collègues l'accusent d'avoir bu! son patron l'appelle dans son bureau et la fait changer de poste pour moins de risque et elle lui explique qu'en aucun cas elle a bu mais que c'est son traitement et qu'elle ne dort pas beaucoup! quelques jours plus tard elle est convoquée avec le médecin du travail, la doctoresse lui fait faire une prise de sang pour l'alcool et les gamma! on aimerait savoir si le docteur de la médecine du travail a le DROIT de demander ses résultats! dans l'attente de vos réponses merci d'avance à tous

Par **P.M.**, le **05/05/2012 à 22:11**

Bonjour,
Le Médecin du Travail peut demander de tels examens complémentaires dans l'intérêt et pour la sécurité de la salariée dans le cadre de son aptitude mais ne devrait pas communiquer les résultats à l'employeur...

Par **anis22**, le **05/05/2012 à 22:21**

merci mais c'est l'entreprise qui a demandé à la médecine du travail de faire ça!!!

Par **P.M.**, le **05/05/2012 à 22:30**

A priori, l'employeur a convoqué la salariée à une visite auprès du Médecin du Travail, ce qu'il est en droit de faire, ensuite celui-ci fait ce qu'il veut...